

INFO TEP/Sélection Judo

BPJEPS Spécialité Educateur Sportif Mention JUDO-JUJITSU Session 2022



Les exigences préalables ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « Judo-Jujitsu » du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

Conditions d'accès

- Être inscrit(e) dans la base nationale PARCOURSUP
- Avoir émis le vœu de s'inscrire à la formation BPJEPS JUDO-JUJITSU
- Être âgé de 16 ans le jour des sélections.
- Pour les personnes en situation de handicap, l'avis du médecin agréé par la fédération française handisport ou par la fédération française de sport adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables selon la certification visée.

Epreuve orale

- Entretien avec le jury : 10 mn de présentation 20 minutes d'entretien

Date

- **Mercredi 20 avril 2022 de 9h à 17h** (📍 Creps de Bordeaux – 653 Cours de la Libération – 33400 Talence).

Conditions d'inscription

- Envoi de la fiche de confirmation **au plus tard le 11 avril 2022** (signée).
- Copie de votre pièce d'identité (recto-verso).
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du Judo-Jujitsu (modèle joint).
Un email vous sera adressé après confirmation et validation de votre vœu.

Rappel pour l'entrée en formation BPJEPS JUDO-JUJITSU

- Posséder le 1^{er} Dan (minimum)
- Être titulaire du PSC 1 (ou tout titre équivalent)